



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

travailleurs de la mine : montant des pensions

Question écrite n° 55326

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la dégradation, depuis plusieurs années, des retraites des travailleurs des mines, malgré les revalorisations des pensions des mines et celle des pensions de réversion à hauteur du régime général. Ainsi, en 1980, pour une carrière de 150 trimestres au jour, un mineur percevait une retraite mensuelle de 2 350 francs, soit 54,8 % du salaire, soit la valeur du SMIC. En 1999, la retraite est de 5 300 francs, soit 44,17 % du salaire moyen, soit 1 539 francs en-dessous du SMIC. En outre, la plupart des mineurs n'ont effectué que 120 trimestres, ce qui ne leur donne droit qu'à une pension de 4 261 francs. A la lumière de ces constatations, il apparaît essentiel de dégager des moyens visant à assurer aux retraités mineurs et aux veuves des conditions de vie décentes, en rapport avec les réalités de la vie économique.

Texte de la réponse

A la suite d'une rencontre le 15 décembre 2000 avec les organisations syndicales représentant les mineurs, le Gouvernement s'est engagé à améliorer la situation des retraités du régime des mines. Des mesures permettant d'assurer aux pensions minières liquidées à compter du 1er janvier 2001 une évolution similaire à celle du régime général vont être prises rapidement. Pour la revalorisation spécifique des pensions liquidées depuis le 1er janvier 1987, un groupe de travail associant les organisations syndicales représentant les mineurs a été installé et a tenu sa première réunion le 2 février 2001. Ce groupe de travail doit discuter du niveau et des causes du décalage entre le régime général et le régime minier, invoqué par les ressortissants du régime minier. Les réflexions de ce groupe de travail qui doit à nouveau se réunir courant avril pourraient déboucher rapidement sur des propositions d'amélioration des pensions minières.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55326

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 19 mars 2001

Question publiée le : 18 décembre 2000, page 7075

Réponse publiée le : 26 mars 2001, page 1833